

**Délibération N° 2020-22**

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 15 mai 2020,  
sous la présidence de Mme Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
- Vu** l'avis rendu par le Comité technique en date du 15 avril 2020,

**Prend la délibération suivante :**

**OBJET : Dématérialisation des bulletins de paye**

Le Conseil d'administration approuve la dématérialisation des bulletins de paye, conformément au document joint en annexe.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Membres en exercice : 30  
Quorum : 15  
Présents et représentés : 23

Fait à Lyon, le 18 mai 2020

La Présidente de l'Université Lyon 2



Nathalie DOMPNIER

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.